



## Notre historique

**2013 - 2014 :** La Fédération Départementale des Centres sociaux en partenariat avec la CAF, sur la demande des coordonnateurs Enfance/Jeunesse, entame un accompagnement et une formation à destination des acteurs du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

**Des bilans** visant à associer un ensemble de partenaires sur les questions dédiées à l'éducation (Conseil Départemental, Education Nationale, DDCSPP, Coordinatrice Réussite Educative, Service Education...)

**2015 :** Naissance du Collectif et réalisation d'un état des lieux affiné.

**Une problématique est posée :** Quelle cohérence relative à l'offre éducative ? Quid de la lisibilité et de la compréhension des dispositifs existants ? Quid de la place des parents comme interlocuteurs privilégiés de la coéducation ? Le système actuel est-il pertinent, compte-tenu des décrochages scolaires croissants ? Le Projet Educatif de Territoire... où en sommes-nous ?

## Un collectif en perpétuelle construction...



**La volonté est de ne pas s'institutionnaliser !**

**Contact :** [collectif.educpartagee@gmail.com](mailto:collectif.educpartagee@gmail.com)

Imprimé par nos soins - Collectif éducation partagée

# Collectif départemental Education Partagée



« Convaincus que les acteurs éducatifs ne pourront être efficaces qu'avec une vision globale de l'enfant et pas dispositif par dispositif, nous avons décidé de mettre en commun nos spécificités au sein de ce Collectif Départemental. »

## Nous souhaitons travailler autrement

Depuis 2013, le Projet Educatif De Territoire (PEDT) représente un outil de collaboration permettant la mise en place d'une véritable politique éducative locale pour tous les enfants et les jeunes.

L'accompagnement éducatif repose aujourd'hui sur de nombreux dispositifs avec une articulation qui interroge.

**Nous souhaitons donc associer tous les acteurs, notamment les parents, aux projets éducatifs de leurs enfants.**



## Nos principes

La citoyenneté comme espace démocratique : chacun peut agir dans le respect de l'autre et des valeurs de la République !

Les parents, premiers éducateurs, souhaitent la réussite de leurs enfants !

L'éducation est essentielle et elle est l'affaire de tous !

L'éducation citoyenne est la clé du vivre ensemble !

L'enfant et le jeune sont au cœur de nos priorités !

Nous vivons dans une société dans laquelle la famille est en perpétuelle évolution !



## Charte du collectif départemental pour l'éducation partagée

### Article 1 : Objectifs partagés

- Valoriser le parent en tant que premier éducateur
- Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes,
- Former de futurs citoyens acteurs dans une société solidaire,
- Permettre aux enfants et aux jeunes d'être partie prenante de leur éducation
- Permettre aux collectivités de devenir de véritables « territoires apprenants »
- Donner un sens concret à la notion de communauté éducative autour d'un projet éducatif co-construit et partagé.
- Rechercher une cohérence éducative entre les différents temps et lieux de vie des enfants et des jeunes
- Valoriser et mettre en lumière les projets et dynamiques innovantes

### Article 2 : Composition du « collectif éducation partagée »

La composition du collectif est évolutive. Il est ouvert à toutes celles et ceux qui adhèrent à la charte.

### Article 3 : Principes d'action et de participation

- Le collectif est un espace permettant la rencontre des acteurs autour de projets communs sans hiérarchie et dans le respect de la parole de chacun.
- Il peut être force de propositions à un niveau départemental, à partir de diagnostics partagés et de l'expression des besoins, dans une logique de partenariat autour des questions éducatives.
- Il recense et diffuse les pratiques innovantes en matière d'éducation partagée.
- Il peut accompagner la mise en place de formations partenariales permettant la construction d'une culture partagée entre les différents acteurs éducatifs sur un même territoire.
- Il peut contribuer aux diverses réflexions lors des constructions des Projets Educatifs De Territoire en y associant les parents.

### Article 4 : Fonctionnement

- Réunions régulières, plusieurs fois par an, pour assurer la conduite des actions conformes aux objectifs.
- Engagement à détacher du temps pour organiser les ressources (conduite collective des réflexions, accompagnement des territoires, mise en place de formations...).

L'intégralité de la charte est consultable  
sur demande au collectif par mail.